



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 1 juillet 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation d'une fête d'été au kiosque à Troisvierges, le dimanche 13 juillet 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à la place Adames à Troisvierges;

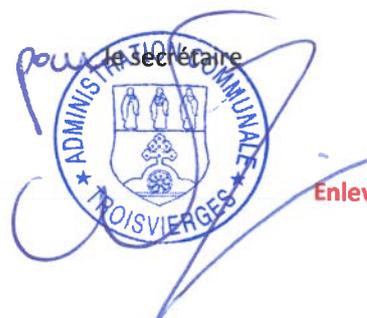
- **Sur le tronçon comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens le dimanche 13 juillet 2025. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Le parking « place Adames » sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé le dimanche 13 juillet 2025. Cette disposition sera indiquée par le signal C,18.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 14/07/2025